

Domaine Public

1 7 6 6

Edition PDF
du 4 février 2008

Les articles mis en ligne
entre le 29 janvier et
le 4 février 2008

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Un point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant
depuis 1963.

En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Les entrepreneurs et la déconstruction collective

Reprendre l'initiative pour ne pas se laisser piéger
par l'UDC et l'ASIN: un rôle pour l'USS?
(André Gavillet)

L'OPA de l'UDC sur les organisations économiques ou la seconde déroute du PRD

La politique de rupture oppositionnelle prônée par
Blocher va-t-elle nuire à l'entrisme de l'UDC dans les
associations patronales et aider les radicaux à se
ressaisir? (Jean Christophe Schwaab)

Radio -TV: fusion, séparation, nouvelle fusion, déraison

Décideurs et consultants qui jouent avec les
organigrammes tendent à oublier que le monde
existait avant eux (Albert Tille)

Le rachat d'actions, autre symbole de la dérive financière du capitalisme

Un phénomène moins ponctuel que la crise des
subprimes ou un *trader* fou, et tout aussi pernicieux
pour l'économie (Jean-Daniel Delley)

Renvoyeur d'étrangers renvoyé car il a irrité Sarkozy

Un objectif politique peut être très simple et clair,
sa mise en oeuvre beaucoup moins (Pierre Imhof)

Les entrepreneurs et la déconstruction collective

Reprendre l'initiative pour ne pas se laisser piéger par l'UDC et l'ASIN: un rôle pour l'USS?

André Gavillet (4 février 2008)

Les délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) ont rejeté la nouvelle convention collective du secteur de la construction. Ce refus, il ne faut pas le voir comme un simple épisode malheureux des relations paritaires propres à une corporation. C'est un accident national grave et il faut le traiter comme tel.

On savait par expérience que les négociations dans ce secteur étaient rudes, comme le veut le métier, qui est à risques. On pense à ce cortège du 1er mai où les syndiqués de ce qui était encore la FOBB (Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment) défilaient en queue de cortège, portant le casque de chantier, encadrant quelques engins lourds de terrassement. Jusqu'ici l'appartenance commune à la profession avait permis de surmonter les affrontements conflictuels et la nouvelle convention, âprement négociée après la dénonciation de l'ancienne, permettait de croire au *happy end* coutumier. Mais ce fut la rupture, le président de la SSE ne défendant pas devant les siens le compromis auquel il avait pourtant souscrit.

Affaire nationale. Qu'on songe aux enjeux que recouvre le mot «*intégration*». Or les travailleurs de la construction sont très majoritairement des étrangers – et le syndicat est le facteur premier de leur

intégration, par les liens de solidarité qu'il crée, par la défense de leurs intérêts qu'il rend possible, notamment grâce à la CCT. Le refus de la SSE est un sabotage de l'intégration. Il appelle une réplique qui soit à l'échelle nationale.

Les bilatérales

Le conflit dans le secteur de la construction coïncide avec des échéances politiques lourdes pour le pays: confirmation des accords sur la libre circulation des personnes, extension de ces accords à la Roumanie et à la Bulgarie. D'ores et déjà on sait que le référendum sera lancé par l'UDC.

Les syndicats ont toujours réclamé des mesures renforcées de protection contre le *dumping* salarial. Les conventions collectives sont un moyen important de contrôle, notamment quand elles sont rendues obligatoires. Sans mesures de protection adéquates, l'Union syndicale menace de ne pas soutenir les accords bilatéraux. Le jeu est dangereux. A force de présenter son appui comme conditionnel, de noircir le tableau des conséquences sur les salaires, l'Union syndicale prend le risque d'être l'alliée objective de l'UDC et de l'ASIN. Il est d'ailleurs vraisemblable que plusieurs délégués des entrepreneurs ont été manipulés par l'UDC pour pousser le plus possible les

syndicats dans leurs exigences et leurs critiques.

Pour une discussion faitière

La réponse des organisations patronales et syndicales serait de ne pas tomber dans ce piège, celui du soutien conditionnel, celui du «*ne comptez pas sur nous, sauf si ...*». Comment procéder alors? Prendre l'initiative, dès maintenant, d'une discussion au sommet (organisations professionnelles, patronales et syndicales, et département fédéral de l'économie), qui règle le problème de la lutte contre le *dumping* salarial. L'accord devrait être formalisé avant que commencent les discussions parlementaires et que soit lancé le référendum.

L'esprit de concorde retrouvé au Conseil fédéral doit apparaître au niveau des partenaires sociaux: côté syndical en renonçant au chantage, au oui conditionnel, côté patronal en acceptant largement les mesures qui garantissent une concurrence loyale. Il suffit pour cela de modifier le calendrier: les représentants des professions étant prêts avant que les politiques commencent leur travail. L'Union syndicale prendra-t-elle l'initiative d'une invitation? La gravité du conflit dans la construction justifie que la crise soit dépassée par le haut.

L'OPA de l'UDC sur les organisations économiques ou la seconde déroute du PRD

La politique de rupture oppositionnelle prônée par Blocher va-t-elle nuire à l'entrisme de l'UDC dans les associations patronales et aider les radicaux à se ressaisir?

Jean Christophe Schwaab (1er février 2008)

Largement devancé en termes de suffrages par l'UDC, le parti radical (PRD) conserve l'avantage du sérieux de ses élus, de sa forte présence dans les exécutifs et les administrations ainsi que de ses liens étroits avec les milieux économiques. Les grandes organisations faitières sont en effet encore largement sous la coupe de l'ex-grand vieux parti. A la tête d'économiesuisse, ex-Vorort, on trouve l'ancien président du PRD, le schaffhousois Gerold Bühner. Aux commandes de SwissMEM (industrie des machines), Johann Schneider-Amman, conseiller national bernois. Et comme président et directeur de l'Union suisse des arts et métiers (USAM), puissant lobby de PME, Edi Engelberger (NW) et Pierre Triponez (BE). Mais l'UDC s'en prend à cette suprématie. Elle n'y va pas avec le dos de la cuillère et «exige» publiquement des changements de personnes à la tête de l'USAM. N'importe quelle association subissant de pareilles convoitises ne manquerait certainement pas de s'offusquer et de clamer son

indépendance.

Mais, au-delà de l'appartenance partisane des dirigeants patronaux, force est de constater que l'UDC, ou du moins son discours, gagne de plus en plus d'entrepreneurs et, partant, d'organisations économiques. Ainsi, swissmechanic, organisation concurrente de SwissMEM, est dirigée par Peter Spühler (TG), chantre de l'aile «économique» du parti de Christoph Blocher. Un Christoph Blocher, qui, encore conseiller fédéral, ne s'était pas gêné d'exhorter l'assemblée des délégués de la Société suisse des entrepreneurs (SSE) à «*tenter le coup sans les syndicats*», et donc à dénoncer la convention collective de travail (CCT) du secteur principal de la construction. La SSE est certes (encore) présidée par un parlementaire radical, Werner Messmer (TG), mais le récent refus de la médiation par la majorité de l'organisation témoigne de l'influence croissante de l'UDC dans ses rangs. Les manœuvres grossières des dirigeants de la

SSE pour torpiller une des CCT les plus importantes du pays ne sont pas sans similitude avec le refus de principe de Swissmechanic de signer des conventions collectives. Une méthode appliquée du reste par M. Blocher lui-même lorsqu'il dirigeait EMS Chemie; n'étaient admis à la table des négociations que les syndicats «*dociles*».

L'UDC, inoculant ses idées et ses méthodes à défaut de placer ses pions, est donc en passe de s'installer aux commandes des milieux économiques. Ceux-ci semblent fort bien s'en accommoder, le parti ex-agricole partageant la quasi-totalité de ses positions, en matière de fiscalité notamment. Reste à savoir si ces milieux iront jusqu'à apprécier l'huile versée sur le feu de la libre circulation des personnes par ce parti. Quant au PRD, déjà bien souvent à la remorque de l'UDC dans les parlements, perdre sa place prépondérante auprès des organisations patronales accélérerait sa chute vers l'insignifiance.

Radio -TV: fusion, séparation, nouvelle fusion, déraison

Décideurs et consultants qui jouent avec les organigrammes tendent à oublier que le monde existait avant eux

Albert Tille (29 janvier 2008)

Dans les années septante, la réforme Hayek fusionne les directions de la radio et la télévision dans chacune des trois régions linguistiques. La nouvelle structure se maintient un peu plus d'une décennie, puis c'est le retour à l'autonomie. Dans un surprenant va-et-vient, la SSR demande aujourd'hui au bureau McKinsey d'étudier les vertus de la fusion des deux médias en Suisse alémanique. On ose espérer que les consultants extérieurs, par delà de leurs modèles théoriques, prendront en compte les expériences d'un passé somme toute récent.

Souvenons-nous. La réforme Hayek crée dans chaque région une direction géographiquement séparée des deux médias. Pour la Suisse romande, la nouvelle structure s'installe au centre de Lausanne. Le service juridique et celui du personnel sont centralisés. Les lieux de production de la radio et de la télévision conservent leur direction opérationnelle pour

la technique et les programmes. Ces derniers poursuivent donc leur vie autonome, sous le regard d'un coordinateur. Les synergies s'avèrent aléatoires. Car les deux médias ont un rythme, un langage et des outils techniques différents. Ils font face à des conditions de concurrence nationale ou internationale qui nécessitent des stratégies différenciées. Dans la pratique, la tentative de rationaliser le travail à l'échelle régionale par des correspondants cantonaux communs montre ses limites. Difficile de contenter à la fois une radio toujours plus à la recherche de l'information immédiate et une télévision pour laquelle une info n'existe pas sans image. La réforme Hayek passe donc à la trappe. Les directeurs régionaux partent à la retraite, la gestion du personnel retourne là où travaillent les collaborateurs. De la fusion ne reste qu'un service juridique commun.

En Suisse romande, la séparation n'a pas signifié la brouille. Genève et Lausanne

continuent de se parler. Et même de collaborer. Le nouveau multimédia Internet estompe la différence entre radio et télévision. Une gestion commune est dans la logique des choses. Elle est réalisée. Des opérations centralisées, à l'exemple de la récente soirée des élections fédérales, sont au bénéfice des deux médias. Alors pourquoi changer la donne? Pas question, bien sûr de retourner au défunt modèle Hayek. On pourrait certes imaginer une véritable fusion des deux médias. Mais une localisation sur un site unique entraînerait de coûteux investissements et de sérieuses complications politiques, le tout pour un bénéfice économique qui reste à démontrer. Une unification dans la responsabilité des programmes supprimerait une diversité de sensibilités pourtant importante en raison de l'influence qu'exercent radio et TV de la SSR sur la formation de l'opinion. L'activisme n'est pas synonyme de bonne gestion. Oublions la fusion.

Le rachat d'actions, autre symbole de la dérive financière du capitalisme

Un phénomène moins ponctuel que la crise des subprimes ou un trader fou, et tout aussi pernicieux pour l'économie

Jean-Daniel Delley (3 février 2008)

Dix milliards de francs pour Novartis, 25 milliards pour Nestlé, 15 milliards pour UBS. Ce ne sont que quelques exemples des programmes de rachat d'actions annoncés ou réalisés par des entreprises au cours des derniers mois. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre à la Suisse.

Avec les salaires mirobolants que s'octroient leurs dirigeants et les généreux dividendes versés à leurs actionnaires, le rachat d'actions traduit l'incapacité des grandes entreprises à investir dans l'innovation. Ces dernières se montrent de plus en plus tentées par l'augmentation du rendement de leurs fonds propres – c'est ce à quoi conduit le rachat d'actions –, au détriment de la création de

valeur par l'amélioration de l'appareil de production. Cette course au rendement rapide est en totale contradiction avec les objectifs affirmés de l'économie capitaliste, à savoir la nécessité de dégager des marges bénéficiaires pour investir et fournir des revenus consommables. Au contraire, les exigences de taux de rendement sans commune mesure avec l'économie réelle – des 12 à 20%, alors que la croissance économique ne dépasse pas 2 ou 3% – pèsent lourdement sur le revenu des salariés, qui devient une variable à comprimer, tout comme sur le niveau de l'emploi. Ces exigences empêchent également toute perspective à long terme, seule garante de la viabilité des entreprises.

La crise des *subprimes* ne met pas seulement en évidence les faux-pas de telle direction ou de tel *trader*. Elle reflète le caractère suicidaire d'un capitalisme financier qui s'est émancipé de son rôle premier d'intermédiaire au service de l'économie productive et qui génère ses profits en cannibalisant cette dernière. Les entreprises de biens et de services, à leur tour contaminées, aspirent à des profits qui ne servent plus leurs objectifs de production mais leur valeur boursière. Patrick Artus et Marie-Paule Virard ont décrit minutieusement les mécanismes de cette dérive sous un titre évocateur: *Le capitalisme est en train de s'autodétruire* (DP 1749).

Renvoyeur d'étrangers renvoyé car il a irrité Sarkozy

Un objectif politique peut être très simple et clair, sa mise en oeuvre beaucoup moins

Pierre Imhof (30 janvier 2008)

Domaine Public a déjà commenté la volonté du président français de juger ses ministres à l'aune de leurs résultats, sur la base d'objectifs chiffrés (DP 1762, 1764). Il semble également appliquer ce principe à des hauts fonctionnaires, à témoin le

limogeage sur décret présidentiel de Yannick Blanc, directeur de la police générale à la préfecture de police de Paris. A ce titre, il était responsable de la délivrance des titres de séjour aux ressortissants étrangers et des reconduites aux frontières. On

sait Nicolas Sarkozy particulièrement sensible à ce dernier point, sur lequel il s'était déjà engagé comme ministre de l'intérieur: au moins 25'000 renvois d'étrangers en situation irrégulière en 2007, chiffre reconduit en 2008, mais pas

atteint l'année dernière.

M. Blanc est un franc-parleur qui ne cache pas les difficultés qui rendent l'objectif présidentiel difficilement réalisable. Et c'est certainement ce qui déplaît au président. Il estime que parmi ces difficultés, figurent les objectifs eux-mêmes, qui auraient mobilisés les organisations de défense des migrants. Plus concrètement, il dit être de plus en plus confronté à des décisions judiciaires qui annulent les décisions de renvoi et à la difficulté d'obtenir des documents de voyages de la

part des autorités consulaires. On oublie parfois que pour renvoyer un étranger dans son pays, il faut l'accord de ce dernier, et évidemment identifier le "candidat" au retour forcé.

La situation est d'ailleurs identique en Suisse, où l'on cherche par tous les moyens à signer des accords de réadmission avec les pays qui n'acceptent pas le retour sous contrainte de leurs concitoyens.

Tout ceci nous montre qu'un gouvernement peut bien se fixer des objectifs généraux,

mais que ceux-ci ne peuvent pas être portés par une seule personne. Dans le domaine des renvois, le seul domaine où la police peut agir est celui des arrestations. Ensuite, l'entrée en force d'une décision de renvoi dépend des lois en vigueur et de leur application par les tribunaux alors que l'obtention de papiers d'identité relève des relations consulaires entre pays. Des domaines que M. Blanc et ses policiers ne maîtrisent pas. Pas plus que les cantons en Suisse, chargés de l'exécution des renvois décidés par la Confédération.